



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agences d'urbanisme

Question écrite n° 25857

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conséquences que peut avoir le gel des subventions d'État en faveur de l'Agence de développement et d'urbanisme du pays de Brest (ADEUPA). Cette agence d'urbanisme doit faire face au gel de 20 % de la subvention de l'État prévue pour son exercice 2003. Cette subvention, qui a été notifiée officiellement au mois de février, s'élevait initialement à 179 600 euros. Le budget de l'agence a donc été adopté en conséquence et le gel d'une partie des crédits est préjudiciable à l'avenir de la structure, notamment au niveau des emplois qui s'y trouvent. Elle le remercie de bien vouloir se pencher sur cette situation.

Texte de la réponse

Les crédits votés dans la loi de finances initiale pour les agences d'urbanisme s'élevaient à 9,32 millions d'euros, ce qui constituait une augmentation substantielle par rapport à la dotation de 2002. Le montant de la réserve de précaution décidée par le Gouvernement en début d'année portait sur 20 % de la dotation initiale ; un peu plus de la moitié de ces crédits gelés ont été annulés en cours d'année. Compte tenu de la situation budgétaire extrêmement tendue, seules quelques lignes de crédits ont été dégelées. Tel est le cas des crédits relatifs aux agences d'urbanisme auxquelles une importance particulière est accordée. La dotation définitive qui sera attribuée à l'Agence de développement et d'urbanisme du pays de Brest tient compte du dégel et sera de 160 900 euros. La participation de l'État aux agences d'urbanisme dans le cadre des conventions pluriannuelles de partenariat n'est pas remise en cause.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25857

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7581

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 112